

Réunions RH de novembre 2021

Recours – Listes d’aptitudes – 1ères affectations

Toulouse, le 17 novembre 2021

Compte rendu CAPL C de recours

Déclaration liminaire : vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances publiques 31 : <https://31.cgtfinancespubliques.fr/cap/cap-c/article/declaration-liminaire-de-la-capl-de-recours-d-evaluation-professionnelle-du-8>

Sur 521 agents C notés, 6 ont fait un recours hiérarchique dont 4 ont obtenu une admission partielle, 1 une admission totale et 1 le rejet total de sa demande.

Un seul dossier ayant obtenu **partiellement satisfaction** lors du recours hiérarchique était examiné lors de cette CAPL.



Le président de la CAPL n’a pas donné entièrement satisfaction à l’agent, c’est pourquoi l’ensemble des représentants des personnels a voté contre la décision de la direction.

Nous rappelons aux agents d’être attentifs et vigilants à leur évaluation, qui détermine leur avancement de carrière et leur positionnement lors d’une éventuelle demande de liste d’aptitude. **Il ne faut vraiment pas hésiter à effectuer un recours hiérarchique** dès qu’une incongruité apparaît dans votre dossier d’évaluation.

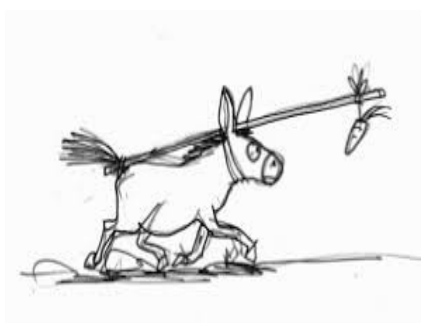
Avec le RIFSEEP qui n’a pas dit son dernier mot, et plus précisément le complément indemnitaire annuel, prime fondée sur l’entretien professionnel et l’appréciation de la valeur professionnelle, les collègues devraient plus sérieusement se pencher sur leur compte rendu d’entretien professionnel surtout dans le **contexte général du gel de point d’indice et de perte du pouvoir d’achat**.

La politique salariale pratiquée par les gouvernements depuis 2000 aboutit à ce que l’avancement est la seule perspective actuelle d’augmentation des revenus dans la fonction publique (ce n’est pas l’obole de la négociation indemnitaire 2021 qui changera la donne, avec l’équivalent de 21 € bruts mensuels pour les C, 14 € pour les B et 10 € pour les A (jusqu’à inspecteur). Il ne faut donc pas hésiter à examiner attentivement les items de son évaluation professionnelle annuelle car, en ce domaine, « qui n’avance pas recule » (au bénéfice des autres agents).

Listes d’aptitudes de C en B et de B en A

La réunion d’information avait lieu le 15 novembre pour les listes d’aptitudes de C en B et de B en A.

Une demi-journée pour examiner 57 dossiers de collègues B et 56 dossiers de collègues C, autant dire que la direction a bien pris le pli de la loi transformation de la fonction publique et daigne nous recevoir, mais pas trop longtemps non plus ! **Le directeur général a exprimé que la signature de l’accord national indemnitaire 2021 avec les OS était « la preuve d’un signe de maturité au sein de notre maison en matière de dialogue social ».** La façon



dont cette maturité s'exerce au plus près des agents et de leurs représentants dans les départements laisse pantois...

Ce que l'on a appris : le département dispose de **2 potentialités de promotion de B en A et 9 de C en B**, ceci après intégrations des quelques apports de la négociation du mois dernier avec la direction générale. Nous vous laissons imaginer les chiffres avant cette négociation...

Finalement, après deux heures de débats pour les **B en A**, la direction ne proposera que **3 collègues à la DG pour 2 potentialités** (ceux de l'an dernier). Pas davantage !

Pour les **C en B**, c'est **une liste de 12 noms pour 9 potentialités** que la direction locale proposera. C'est un peu mieux, mais le compte n'y est pas !

Les noms de ces collègues seront publiés sur Ulysse 31.

Mouvement local des B et A stagiaires

Le 17 novembre 2021 avait lieu la réunion informelle des 1ères affectations des A et B actuellement à l'ENFiP qui arriveront au mois de mai et avril 2022 en tant que stagiaires.

La DRFiP 31 accueillera **17 A stagiaires** (dont 2 fonciers) et **37 B**, cela ne comblera pas les vacances d'emplois du département (23 A et 52 B) mais donnera un peu d'air aux collègues dont les services sont en souffrance.



La CGT a dénoncé de nouveau la loi sur la transformation de la Fonction publique et a rappelé ses revendications :

- retour des CAPN et CAPL de pleines compétences pour les 1ères affectations et les mutations ;
- l'affectation des stagiaires dans le mouvement général des titulaires, reclassés à l'ancienneté administrative.

On rappelle aux stagiaires qu'il s'agit d'un stage probatoire et qu'en cas de difficultés ne pas rester isolé mais contacter un militant CGT !

Les élus de la CGT en CAPL sont à votre disposition pour toutes questions sur les règles de gestion :

En catégorie C : Hamid BELKASMI, Nadine GLEIZES, Armand BECKERS et Géraldine POINOT-RERA

En catégorie B : Henri CATHALA, Maïté SERENA, Estelle MOLLO-GENE et Frank DEMOL

En catégorie A : Julie FAUVEL et Jean-Jacques BERGOUGNOUX